

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET PAR COURRIEL

Le 24 février 2022

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec), H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 — Phase 2B, volet 2 Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir / DÉPÔT DE LA PREUVE DU ROÉÉ
N/D : 1001-080-2-B2

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la décision procédurale [D-2021-157](#) rendue le 1^{er} décembre dernier par la Régie, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sa preuve relativement au volet 2 de la phase 2B du dossier mentionné en rubrique.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz
p.j. Preuve du ROÉÉ

cc : (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Paul L. Chernick, Resource Insight, Inc.
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROÉÉ